



Honoraires de transaction TTC

Prix de vente	Biens d'habitation Honoraires à la charge de l'acquéreur	Professionnel / Commercial / Industriel à la charge de l'acquéreur
Jusqu'à 49 999 €	3 000 € TTC	10% TTC du montant de la vente HT
De 50 000 à 100 000 €	8 % TTC	10% TTC du montant de la vente HT
De 100 001 à 150 000 €	7 % TTC	10% TTC du montant de la vente HT
De 150 000 à 200 000 €	6 % TTC	10% TTC du montant de la vente HT
De 200 001 à 1000 000 €	5 % TTC (4,5% en exclusivité)	10% TTC du montant de la vente HT
Au-delà de 1000 000 €	4,5% TTC (4% en exclusivité)	10% TTC du montant de la vente HT

Pour les viagers les honoraires sont calculés selon le même barème sur la base estimée du bien

Honoraires de location

Locaux d'habitation soumis à la loi du 6 juillet 1989 ou bail code civil Location vide ou meublée	Honoraires TTC bailleur	Honoraires TTC locataire
TOTAL	1 mois de loyer hors charges dont :	15 € TTC/m² de surface habitable dont :
Entremise et négociation	1 mois de loyer HC – 15 €/m ² SHAB	
Visite, constitution du dossier, rédaction du bail	12 € TTC/m ² de surface habitable	12 € TTC/m ² de surface habitable
Etat des lieux	3 € TTC/m ² de surface habitable	3 € TTC/m ² de surface habitable

Locaux commerciaux / professionnels	Honoraires TTC bailleur	Honoraires TTC locataire
	Rédaction de bail réalisée par avocat ou notaire facturée selon barème du prestataire	12 % TTC du loyer triennal HT (commission à charge du repreneur)

Avis de Valeur hors projet de transaction

0,1% du montant de l'estimation maximum (succession, partage, licitation, ISF, etc...) – minimum 90 € - plafonné à 500 €

Etablissement de pré état daté

100 € TTC

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.

ORPI Immobilière Récamier 6bis rue de Versailles 78150 LE CHESNAY

Honoraires au 01/05/2024

Immobilière Récamier SASU au capital de 1000 € - APE : 6831Z - SIRET : 814 791 414 00026 - Carte Professionnelle CPI 7801 2015 000 002 841 - Caisse de garantie : Allianz IARD

La délivrance d'une note est obligatoire.